

HERON POURPRE

Ardea purpurea



ECOLOGIE

DESCRIPTION :

Un peu plus petit et plus sombre que le Héron cendré. Silhouette élancée avec la tête et le cou fins, le bec étant dans le prolongement du front sans former d'angles. Tête et cou roux avec une bande noire descendant sur la poitrine. Dos gris à nuances pourpre ou acajou. Les immatures sont entièrement chamois à brun pourpré.

REPRODUCTION :

Le Héron pourpré niche en colonie dans des boisements divers (voire ponctuellement au sein de roselière). Les œufs sont déposés de fin avril à début juin. Les jeunes (jusqu'à 4 quand la reproduction est très bonne) s'envolent à l'âge 45 et 50 jours. Les sites de nourrissage des adultes peuvent se situer à plusieurs kilomètres de la colonie.

BIOLOGIE :

Le Héron pourpré est un migrateur transsaharien. Les premiers individus arrivent en France fin mars, mais l'essentiel des effectifs apparaissent en avril. La reproduction s'achève en août, date à laquelle les jeunes se dispersent. La migration automnale débute en septembre. L'espèce hiverne au sud du Sahara et en Afrique de l'Ouest.

ALIMENTATION :

Le régime alimentaire du Héron pourpré est assez varié. L'essentiel des proies est constitué de poissons, d'insectes aquatiques et d'amphibiens. Parfois, il capture des micromammifères et des reptiles. En Charente-Maritime, l'espèce se nourrit assez souvent d'écrevises américaines, très abondantes dans les marais littoraux.

HABITAT

Le Héron pourpré est étroitement lié aux marais d'eau douce pourvus d'une végétation aquatique abondante et dense (roselières essentiellement). L'espèce recherche généralement des marais de grande taille.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Le Héron pourpré est répandue dans les régions tempérées d'Europe et d'Afrique du Nord. A l'Est jusqu'en Russie et l'Iran. La population européenne est estimée entre 50 000 et 103 000 couples, Russie et Turquie comprises. En France, la population est estimée actuellement à environ 2000 couples et se répartie essentiellement dans toute la moitié Sud de la France). Ce sont les grandes régions d'étangs qui abritent l'espèce : Camargue, littoral languedocien, Brenne, Dombes, littoral atlantique.

STATUTS EUROPEEN ET NATIONAL

Au niveau européen, l'espèce est considérée comme « Vulnérable ». En France, l'espèce est en « Préoccupation mineur ». La population française était estimée à 2740 couples en 1983. Elle est estimée à moins de 2000 couples en 1994. En Poitou-Charentes la population est estimée entre 390 et 420 couples et l'espèce est vulnérable.

Directive Oiseaux

Code : A 029
Annexe I

Berne : annexe II
Bonn: annexe II
Washington: annexe II
Espèce protégée



Milieu de reproduction en marais de Brouage.



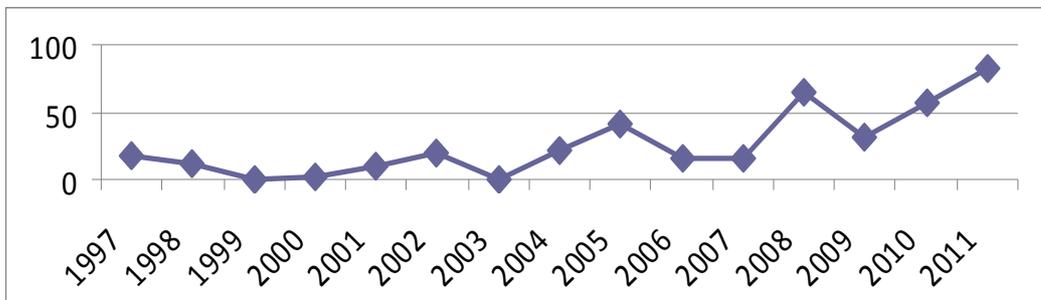
Carte de répartition de l'espèce.



ÉTAT DES CONNAISSANCES SUR LE SITE NATURA 2000 MARAIS DE BROUAGE, ILE D'OLERON

ÉTAT DES POPULATIONS

Dans la ZPS du Marais de Brouage, de 17 couples en 1997, l'espèce est passée de 42 en 2005 à 82 en 2011. Depuis 2005, avec des fluctuations interannuelles importantes la population nicheuse du marais de Brouage est en augmentation. Le marais de Brouage présente un intérêt de niveau européen pour cette espèce et a donc une **responsabilité particulière** en ce qui concerne sa conservation.



FACTEURS AGISSANT SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION :

FACTEURS FAVORABLES

- Préservation des colonies de reproduction ainsi que de zones tampons, pour éviter l'impact des tempêtes sur les boisements et les nids
- Préservation des dortoirs, notamment en période hivernale
- Maintien de bassins, canaux et chenaux entretenus de façon traditionnelle.
- Préservation de vastes roselières inondées
- Maintien des bassins riches en proies et en végétation élevée

FACTEURS DÉFAVORABLES

- Abattage du bois dans les colonies de reproduction
- Dérangement sur les sites de nidification
- Effarouchements volontaires
- Présence de lignes électriques coupant les axes de déplacement
- Tempêtes en périodes de reproduction (chute des nids ou des poussins)
- Impact fort des ragondin sur les roselières

OBJECTIFS DE GESTION ET DE CONSERVATION

- Protection réglementaires et physique des sites de reproduction en bannissant les coupes de bois dans les colonies de reproduction et limitant les dérangements et les actes de vandalismes
- Matérialisation des lignes électriques pour éviter les collisions
- Maintien d'une gestion extensive du marais, notamment des bassins
- Mise en place d'une politique concertée de lutte anti-ragondin à l'échelle du marais.
- Favoriser le développement de roselières inondées par des contrats Natura 2000 adaptés

MESURE DE PROTECTION ACTUELLE

Néant en ce qui concerne les sites de reproductions.

BIBLIOGRAPHIE :

- Cahiers d'habitats Natura 2000.
- UICN, 2008—Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine.
- LPO, suivis des ardéidés nicheurs de Charente-Maritime.
- Marion L., 2010— *Recensement national des hérons coloniaux de France en 2007*. Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire – Direction générale de l'Aménagement, du logement et de la nature – Direction de l'eau et de la biodiversité. SESLG-CNRS-Université Rennes1-MNHN, 85 p.



Le Héron pourpré en phase d'alimentation recherche souvent des zones humides riches en végétation palustre.

Crédits photographiques :

Xavier REBEYRAT, Philippe JOURDE, Sébastien BRUNET (LPO)

Rédaction et mise en page :

Philippe JOURDE, Xavier REBEYRAT